



ELSEVIER

Disponible en ligne sur [www.sciencedirect.com](http://www.sciencedirect.com)

ScienceDirect

et également disponible sur [www.em-consulte.com](http://www.em-consulte.com)



Article original

# Étapes et enjeux de la construction du handicap au sein des politiques sociales françaises : 1939–2005

*Stages and stakes in the construction of the handicap within the French social policies: 1939–2005*

Michel Chauvière<sup>1</sup>

Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques, université Paris 2, Paris, France

## INFO ARTICLE

*Historique de l'article :*

Reçu le 29 novembre 2017

Accepté le 29 mars 2018

Disponible sur Internet le xxx

*Mots clés :*

Sociologie cognitive

Référentiels

Politiques du handicap

Inclusion

Médiateurs

*Keywords:*

Cognitive sociology

Frames of reference

Disability policies

Inclusion

Mediators

## RÉSUMÉ

En choisissant quelques outils de la sociologie cognitive de l'action publique, tels que les référentiels, l'auteur analyse quatre binômes paraissant avoir plus ou moins opéré dans le domaine du handicap depuis la dernière guerre mondiale : rééducation/inadaptation ; intégration/handicap ; insertion/exclusion ; inclusion/situation (de handicap). Pour chacun, et à partir de l'exemple de l'enfance, il cherche à préciser les origines et les médiateurs, les enjeux et les objectifs, les critères et modalités concrètes d'action.

© 2018 Publié par Elsevier Masson SAS au nom de Association ALTER.

## ABSTRACT

Drawing on tools from the cognitive sociology of public action, such as frames of reference, the author analyses four pairs of concepts that seem to have been variably operational in France in the field of disability since the second world war: reeducation/maladjustment; integration/handicap; insertion/exclusion; inclusion/situation (of disability). Starting with childhood taken as an example, the author

Adresse e-mail : [mchauviere91@gmail.com](mailto:mchauviere91@gmail.com)

<sup>1</sup> Contribution à la 6<sup>e</sup> conférence annuelle d'Alter. *Handicap, reconnaissance et « Vivre ensemble ». Diversité des pratiques et pluralité des valeurs*, Lausanne, UNIL, 6 et 7 juillet 2017.

<https://doi.org/10.1016/j.alter.2018.04.006>

1875-0672/© 2018 Publié par Elsevier Masson SAS au nom de Association ALTER.

Pour citer cet article : Chauvière, M. Étapes et enjeux de la construction du handicap au sein des politiques sociales françaises : 1939–2005. *ALTER, European Journal of Disability Research* (2017), <https://doi.org/10.1016/j.alter.2018.04.006>

tries, for each pair, to specify the origins and the mediators, the stakes and the objectives, the criteria and the practical arrangements for action.

© 2018 Published by Elsevier Masson SAS on behalf of Association ALTER.

Je n'appartiens pas à la famille des chercheurs sur le handicap, même si je contribue de temps en temps à quelques publications et mobilisations à ce sujet. C'est surtout dans ma pratique de chercheur généraliste s'intéressant au « social réalisé » sous toutes ses formes que j'ai buté, comme d'autres et après d'autres, sur la catégorie du handicap dans l'action publique et les situations qualifiées par ce terme. Dans mes travaux, j'essaie en effet d'avoir un triple regard : sur les politiques sociales (*top down*), sur les pratiques sociales (*bottom up*), celles des intervenants comme celles des personnes en situation d'ayants-droit de ces politiques (ramenées aujourd'hui, en France, au statut générique d'usagers) et aussi sur tout ce qui s'échange entre les politiques et les pratiques, soit des savoirs, des valeurs (éthiques), des finalités, des luttes et des alliances, des régulations de toutes sortes... À condition toutefois de ne considérer aucun domaine comme un monde à part. Or c'est un risque réel, vu ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui le statut d'exceptionnalité des politiques du handicap, à l'échelle de la société française. Un seul l'exemple, l'autisme. Alors que la France en est à son quatrième plan national successif depuis 2005<sup>2</sup>, pourquoi ce statut particulier ? La réponse ne peut être que multidisciplinaire.

Sur la question de la construction du handicap dans les politiques sociales françaises, il existe déjà de très nombreux travaux anthropologiques, sociologiques et historiques. Bon nombre sont plutôt de type finaliste ou téléologique. Ils nourrissent le récit des progrès de la prise en compte de la question du handicap, de la marginalisation et relégation à l'intégration et aujourd'hui à l'inclusion, et veulent contribuer à l'amélioration de la situation concrète des personnes concernées, enfants, jeunes, adultes et personnes âgées. Ces orientations sont évidemment parfaitement légitimes.

Moins nombreuses sont les réflexions qui portent : (1) sur la façon dont le handicap entre sur l'agenda du politique ; (2) sur les acteurs publics et privés, leurs organisations, leurs arguments, leur force et leur impact ; (3) sur les enjeux du passage d'une politique publique à une autre ; (4) sur ce que l'accès au politique et les politiques dédiées successives font en retour aux personnes en situation de handicap (ce qui est de loin l'évaluation la plus difficile).

Avant d'aller plus avant, deux remarques préalables encore.

D'une part, si la notion de handicap est aujourd'hui familière, elle s'est naturalisée et est même devenue performative. Dans les discours publics comme dans les échanges privés, le mot qui s'est imposé dans les années 1950/1960 semble désormais faire la chose ; chaque citoyen voit à peu près de quoi il s'agit, du moins dans les limites des handicaps les plus visibles, physiques ou moteurs, à cause peut-être de ce pictogramme qui fait associer handicap et fauteuil roulant. Pourtant la catégorie est d'usage beaucoup plus large.

Pour preuve, la loi française du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées indique qu'est handicap, de façon générale, « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». Pareil élargissement est d'ailleurs critiqué (par exemple, Blanc, 2006 ; Milano, 2015).

D'autre part, l'actuelle notion de handicap est datée. Le fait que le mot n'était pas utilisé avant les années 1950/1960 oblige à examiner les autres catégories concurrentes et à s'interroger sur les

<sup>2</sup> Le premier plan « Autisme » a été mis en application de 2005 à 2007, le second de 2008 à 2010, le troisième de 2013 à 2017, le quatrième est prévu pour la période de 2018 à 2022.

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/7501734>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/7501734>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)